



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR)

EXERCICE 2020



PREAMBULE

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de la Mutuelle Verte décrit, pour l'année 2020, l'activité de la mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque et complète la remise des états quantitatifs annuels en donnant notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

Le SFCR a été élaboré avec l'appui de la Direction Générale, de la Responsable du Contrôle Interne et du Responsable Comptable et Administratif, incarnant respectivement les fonctions clés gestion des risques et actuarielle.

Conformément à la politique de communication des informations réglementaires destinées à l'ACPR et au public de La Mutuelle Verte, le rapport SFCR fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration.

Ainsi ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 2 avril 2021.

SOMMAIRE

SYNTHESE	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS	6
A.1 ACTIVITE	6
A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION	8
A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	8
A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	9
A.5 AUTRES INFORMATIONS	9
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	14
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	15
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	18
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	19
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	20
B.7 SOUS-TRAITANCE	20
B.8 AUTRES INFORMATIONS	21
C. PROFIL DE RISQUE	22
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	23
C.2 RISQUE DE MARCHE	24
C.3 RISQUE DE CREDIT (DEFAULT)	25
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE	27
C.5 RISQUE OPERATIONNEL	27
C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	28
C.7 AUTRES INFORMATIONS	29
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	30
D.1 ACTIFS	30
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES	31
D.3 AUTRES PASSIFS	32
D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	33
D.5 AUTRES INFORMATIONS	33

E. GESTION DU CAPITAL	33
E.1 FONDS PROPRES	33
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	34
E.3 UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	35
E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	35
E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	35
E.6 AUTRES INFORMATIONS	35
F. ANNEXES	36

SYNTHESE

La Mutuelle Verte est une mutuelle santé régie par le livre II du code de la mutualité.

Forte de ses valeurs d'entreprise centrées sur la solidarité et la qualité de sa gestion, elle n'a cessé de s'adapter afin de proposer des services pertinents et des garanties adaptées aux besoins de ses adhérents.

En 2020, le développement des segments de clientèle tels que les TPE/PME ou les seniors se sont poursuivis avec des résultats toujours aussi satisfaisants. Il en est de même pour nos partenariats et le développement d'une activité de Gestion Pour Compte.

Ainsi, La Mutuelle Verte continue sa progression en présentant une croissance de 9,5 % des effectifs gérés entre le 01/01/2020 et le 01/01/2021.

En synthèse de ce rapport, les changements importants survenus dans l'activité et les résultats de La Mutuelle Verte en 2020 sont détaillés ci-après.

ACTIVITE ET RESULTATS

Sur l'exercice, La Mutuelle Verte a poursuivi la diversification de son portefeuille de contrats collectifs en maintenant ses efforts vis-à-vis des TPE/PME, notamment, en privilégiant une offre globale « Santé – Prévoyance » pour les entreprises. Ainsi le portefeuille d'entreprises adhérentes progresse de 5,9% entre le 01/01/2020 et le 01/01/2021.

Dans la continuité de sa stratégie de développement sur les segments de population non impactés par l'ANI, une progression satisfaisante des chefs de famille a été relevée, notamment pour les "Seniors" dont le nombre de contrats augmente de 13,6% par rapport à 2019.

La Mutuelle Verte a développé son expertise en gestion pour compte. Le nombre de personnes gérées par ce biais augmente de 27% entre le 01/01/2020 et le 01/01/2021 ce qui témoigne du bon déroulement des partenariats engagés.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

Dans le cadre du pilotage du système de gouvernance des risques, le Conseil d'Administration a validé les politiques de gestion des risques révisées ainsi que le rapport relatif à la solvabilité et la situation financière, le SFCR, destiné au public et à l'ACPR. Ont également fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration, le rapport sur le contrôle interne du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme et le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

PROFIL DE RISQUE

Le rapport d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) a été approuvé par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2020.

Il ressort de ce rapport que l'ensemble des scénarii projetés respecte largement le seuil d'appétence défini par le Conseil d'Administration, à savoir un taux de couverture minimum du SCR de 200%.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE ET GESTION DU CAPITAL

Le taux de couverture par les fonds propres des besoins en capitaux réglementaires garantissant la solvabilité de La Mutuelle Verte est de 472% en 2020, contre 556% en 2019.

Cette baisse du taux de couverture est la conséquence de la mise en conformité avec la réglementation de l'EIOPA, à partir de cette année.

En effet, les dépôts se sont vus choqués en risque marché alors qu'antérieurement, ils n'étaient exposés qu'au choc de défaut. Le fait que nos dépôts soient particulièrement concentrés sur un même dépositaire engendre une hausse significative du SCR marché et par conséquent du SCR global.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 ACTIVITE

A.1.1 L'entreprise

La Mutuelle Verte, dont le siège social est situé à Toulon, 78 cours Lafayette, est une mutuelle nationale interprofessionnelle indépendante relevant du livre II du code de la mutualité.

En application du code monétaire et financier, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Pour la certification de ses comptes annuels, La Mutuelle Verte a nommé comme commissaires au compte titulaire le cabinet FICOREC AUDIT.

Elle détient les agréments pour pratiquer des opérations sur les branches suivantes :

- **Branche 1** – Accident,
- **Branche 2** – Maladie,
- **Branche 20** – Risques liés à la durée de la vie humaine (vie-décès), dans le cadre du versement d'une indemnité obsèques.

La Mutuelle Verte propose à tous les bénéficiaires des régimes obligatoires français et luxembourgeois des garanties adaptées aux besoins de chacun, notamment :

- Des garanties santé **pour les particuliers**,
- Des garanties santé **collectives** pour les entreprises,
- Des garanties santé **spécifiques**, destinées à des populations identifiées.

A.1.2 Faits marquants durant la période de référence

- **Principales évolutions de l'environnement politique, fiscal et légal**
 - Lisibilité des garanties qui implique une clarification et une homogénéisation des offres commerciales permettant leur comparaison et facilitant la prise de décision des consommateurs,
 - Renforcement et élargissement de l'obligation d'information en matière de frais de gestion incombant aux organismes d'assurance prévue par l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale,

- Possibilité de résiliation des contrats de complémentaire santé, sans frais, à tout moment, après l'expiration d'un délai de 12 mois à compter de la première souscription (résiliation infra annuelle).
- **Événements liés aux engagements d'assurance :**
 - Poursuite du déploiement du 100% santé avec l'optique et les couronnes et bridges en dentaire. Cela permet aux assurés d'avoir accès à certains soins en optique, dentaire et audioprothèse avec un reste à charge nul. Le calendrier s'étend jusqu'en 2022,
 - Déremboursement de l'homéopathie,
 - Taxe additionnelle dite "Taxe COVID" de 2,60% des cotisations d'assurance maladie (assiette TSA) en 2020 et de 1,30% en 2021 (voir ci-dessous).
- **Événements liés au déploiement de la stratégie :**
 - Poursuite du développement d'une offre en Gestion Pour Compte (GPC) en « marque blanche ». Le nombre de personnes en gestion pour compte augmente de 27% entre le 01/01/2019 et le 01/01/2020.
- **Impacts de la crise sanitaire issue de la pandémie au virus « Covid-19 » :**

La crise née de la pandémie de Covid-19, a eu des impacts significatifs sur l'activité de la Mutuelle. Elle a connu, durant la période du premier confinement, une baisse des charges de prestations Non-Vie et Vie induite par l'arrêt brutal de l'activité économique.

La Mutuelle Verte a organisé la poursuite de l'activité en privilégiant le télétravail et a maintenu son activité.

Les comptes de La Mutuelle Verte sont arrêtés dans un contexte lié à la crise sanitaire, qui aura une incidence sur :

- Une provision technique non-vie complémentaire
La baisse inédite des charges de prestations ne reflète pas la consommation réelle des adhérents couverts par la mutuelle. Cette situation a créé un effet de report de consommation attendue sur les exercices futurs.
Par prudence, afin de pallier ces décalages des charges de prestations, La Mutuelle Verte a provisionné le risque de fluctuation des prestations sur ses contrats pour 400 K€ afin de couvrir les pics de consommations des adhérents couverts sur les exercices à venir.
- Une provision pour contributions exceptionnelles "Covid 19".
Comme évoqué plus haut, une contribution exceptionnelle assise sur les cotisations d'Assurance Maladie Complémentaire a été instituée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale afin de faire prendre en charge, par les mutuelles, une partie des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire. Le taux de cette contribution est fixé à 2,60 % pour 2020 et à 1,30 % pour 2021. La mutuelle a estimé de manière précise les contributions dues au titre des années 2020 et 2021 et cette charge se chiffre au total à 1.176 K€. Elle est intégrée dans la provision pour prestations à payer Non-Vie.

A.1.3 Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun fait marquant postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de son activité d'assurance, le résultat de souscription de La Mutuelle Verte se présente de la manière suivante :

en K€	2020		2019	
	Santé (frais médicaux)	Autres (indemnités obsèques)	Santé (frais médicaux)	Autres (indemnités obsèques)
Cotisations brutes	37 893	50	38 617	54
Cotisations cédées en réassurance	- 6 587	- 10	- 6 756	- 11
Charge des prestations *	- 30 889	- 9	- 32 641	- 18
Cessions en réassurance	5 033	2	5 256	3
Autres éléments	- 2 965	-	- 2 822	- 1
Résultats de souscription	2 479	33	1 654	27
Résultat total Non Vie et Vie	2 512		1 681	

**Frais payés inclus*

La quasi-totalité des contrats souscrits le sont en France. Les autres pays (non significatif : 0,84 % des cotisations avant réassurance) sont principalement le Luxembourg et les pays du Maghreb.

Les cotisations Vie et Non Vie brutes de réassurance baissent de 728 K€ par rapport à 2019 du fait du transfert de certaines entreprises assurées initialement par La Mutuelle Verte vers un partenariat en coassurance.

Le résultat de souscription Non Vie et Vie affiche une hausse de 831 K€ qui inclut l'impact de la cession en réassurance pour 243 K€. Ce résultat révèle la baisse de liquidation des prestations liée au contexte de crise, ce qui améliore le résultat technique.

A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Au titre de son activité d'investissement, La Mutuelle Verte dispose d'un portefeuille de placement s'élevant à 31 233 K€.

Les produits et charges financiers par classe d'actifs se décomposent ainsi :

Type d'actifs	Valeur de marché	Produits	Charges	Résultat des investissements	+/- values latentes
				2020	
Obligations d'entreprise	10 331	360	27	333	709
Actions	80	0	0	0	189
OPCVM	2 080	19	0	19	-10
Trésorerie et dépôts	17 088	412	88	324	
Immobilisations corporelles	1 654	0	55	-55	1 902
Total	31 233	791	170	621	2 790

Les charges financières sont composées de charges par destination.

Malgré une politique prudente de placement, nous constatons un niveau de nos produits financiers satisfaisant.

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires,
- Le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter la réserve de réconciliation.

A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

La Mutuelle Verte réalise la gestion de contrats santé pour le compte d'assureurs délégants en coassurance et en gestion pour compte.

Dans le cadre de cette activité, les produits réalisés en 2020 sont de 3 380 K€ (contre 2 917 K€ en 2019).

Cette augmentation est due à la progression de la gestion de contrats collectifs pour le compte de tiers.

Les autres produits non techniques à l'exception des résultats sur placements n'appellent pas de commentaire particulier.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante, ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Organisation générale

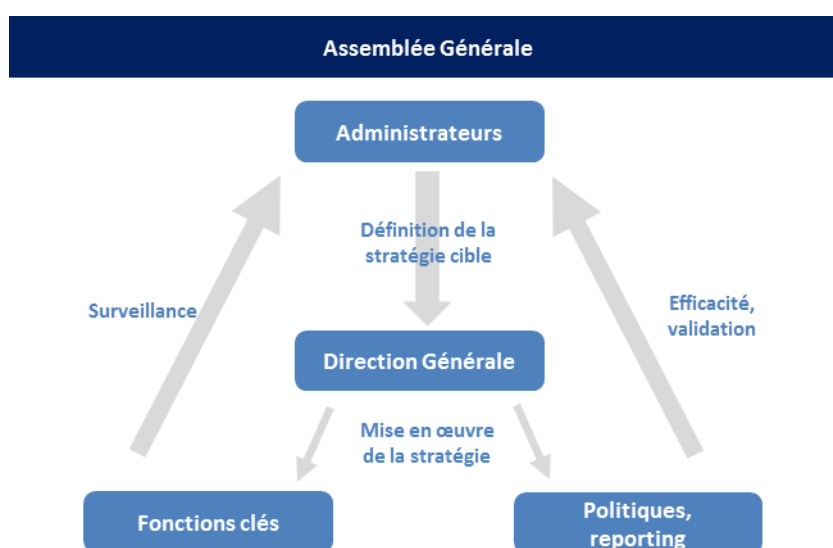
Le système de gouvernance de La Mutuelle Verte est conforme aux principes de la directive Solvabilité II.

La gouvernance de la mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (Conseil d'Administration),
- Les dirigeants effectifs :
 - Le Président élu par le Conseil d'Administration,
 - La Directrice Générale choisie pour ses compétences techniques et managériales,
- Les responsables des fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'Administration.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de La Mutuelle Verte approuvés par l'Assemblée Générale. Par ailleurs, le Conseil d'Administration contribue annuellement à la revue des politiques de risques de la mutuelle.

Ainsi, les rôles et responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis, permettant d'assurer une totale séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ces acteurs ont également été définis.



B.1.2 Conseil d'Administration

B.1.2.1 Composition et tenue du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois.

B.1.2.2 Prérogatives du Conseil d'Administration et travaux réalisés durant l'année :

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de La Mutuelle Verte dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille également à leur correcte mise en œuvre.

L'approche exhaustive et transversale de l'identification et de l'évaluation des risques représente un élément clé de gouvernance. A ce titre, le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et crée l'environnement favorable à une gestion des risques efficace en :

- Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance) ;
- Approuvant les politiques écrites relevant de son autorité ;
- Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis.

En complément des statuts, dans le cadre de Solvabilité II, le Conseil d'Administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de La Mutuelle Verte. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a notamment, au cours de l'exercice :

- Validé les politiques de risques révisées en 2020,
- Approuvé le rapport sur l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS),
- Approuvé l'ensemble des rapports demandés par l'ACPR.

B.1.2.3 Comité d'audit

Par nature, le Comité d'audit joue un rôle majeur dans le suivi du dispositif de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de contrôle et d'audit internes. Le Comité dispose de plusieurs sources d'information (cartographie des risques, rapport d'audit interne, diligences des commissaires aux comptes, rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité...), pour apprécier toute déviance par rapport au cadre de tolérance défini par le Conseil d'Administration. Il s'assure ainsi de la convergence entre les diverses sources d'évaluations disponibles.

Les membres du Comité d'audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Les rôles, missions et pouvoirs du Comité d'audit ont été approuvés par le Conseil d'Administration à travers la Charte du Comité d'audit établie par ses membres.

Le Comité d'audit est chargé des missions suivantes :

- il assure le suivi de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre du dispositif de contrôle interne.
- il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- il suit le contrôle légal des comptes annuels par le Commissaire aux Comptes et s'assure de son indépendance.

Le Comité d'audit rend compte de ses missions auprès du Conseil d'Administration.

B.1.3 Dirigeants effectifs

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le Président du Conseil d'Administration, Gérard HENRY, depuis 2007,
- Le Dirigeant Opérationnel, Marie-Madeleine DUBEC, Directrice Générale depuis 2001.

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Le Conseil d'Administration et son président déterminent, en séance, les orientations stratégiques et créent l'environnement favorable à une gestion des risques efficace.

La Directrice Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de La Mutuelle Verte. Dans ce contexte, elle prend part à la gestion des risques par le biais des contributions suivantes :

- elle assiste les instances dans la définition de la stratégie de gestion des risques ;
- elle rend compte aux instances de l'application de la stratégie ;
- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession (principe de la personne prudente, ...) ;
- elle supervise la réalisation d'un Plan de Continuité des Activités et des tests périodiques associés ;
- elle assure l'identification, l'évaluation des risques stratégiques et définit le Plan de Maîtrise des Risques associé.

B.1.4 Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, La Mutuelle Verte a nommé 4 responsables de fonctions clés.

Les responsables des fonctions clés :

- opèrent sous l'autorité de la Direction Générale (excepté le responsable de la fonction clé audit interne),
- rendent compte, au moins annuellement, de leurs activités au Conseil d'Administration,
- ont un devoir d'alerte immédiat en cas de problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité,
- disposent de l'autorité suffisante et de l'expertise nécessaires ainsi que des droits d'accès à toute information pertinente et utile à l'exercice de leurs responsabilités,
- exercent leur fonction en toute indépendance, « de manière objective et libre de toute influence ».

B.1.4.1 Fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques fait partie des structures dites de « pilotage », qui apportent une garantie sur la gouvernance des risques au sein de l'organisme. Elle fournit une vision transversale et synthétique des risques majeurs auxquels est exposé l'organisme et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations et les objectifs définis par le Conseil d'administration. Elle assume, à ce titre, les aspects suivants de la politique de gestion des risques :

- relation avec les directions opérationnelles, les « preneurs de risques » ;
- coordination / réalisation de la cartographie des risques pour l'ensemble des risques ;
- suivi de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques ;
- information des dirigeants effectifs ;
- organisation de la continuité des activités concernées par des risques dont la criticité remettrait en cause le fonctionnement de la mutuelle.

B.1.4.2 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle a en charge les missions suivantes :

- valider les provisions techniques,
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques,
- émettre un avis sur la politique de souscription sur la base d'un rapport annuel.

B.1.4.3 Fonction audit interne

La fonction d'audit interne exerce une fonction de vérification pour apporter une expertise indépendante sur la conformité de l'organisme aux dispositions réglementaires et aux orientations données par le Conseil d'Administration.

Son rôle consiste à réaliser des diagnostics et à émettre des recommandations, synthétisées et communiquées à la Direction Générale.

Cette fonction est portée par le Président du Comité d'audit qui dispose d'un droit d'accès au Conseil d'Administration. Ce dernier, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction audit interne.

L'audit interne est en charge de l'audit des processus clés ainsi que des missions ponctuelles décidées par le Comité d'Audit ou la Direction Générale.

La fonction audit interne a en charge les missions suivantes :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de La Mutuelle Verte,
- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités,
- communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration,
- soumettre, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, un rapport contenant ses constatations et recommandations,
- s'assurer du respect des décisions prises par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations visées au point précédent.

B.1.4.4 Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité consiste à assurer les missions suivantes :

- Mettre en place une politique et un plan de conformité,
- Définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité,
- Identifier et évaluer le risque de conformité,
- Evaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité,
- Evaluer l'impact de changements d'environnement juridique.

B.1.5 Eventuels changement importants survenus au cours de l'exercice

En 2020, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité a quitté l'entreprise. Un nouveau responsable de la fonction a été désigné auprès de l'ACPR.

B.1.6 Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération de La Mutuelle Verte, validée par le Conseil d'Administration, décrit les pratiques de rémunération de l'entreprise.

B.1.6.1 Le Conseil d'administration

Comme le stipulent les statuts de La Mutuelle Verte, les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération. Ils sont indemnisés des frais engendrés dans l'exercice de leur mandat.

B.1.6.2 Rémunération des salariés

La rémunération des salariés de La Mutuelle Verte est régie par la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

La rémunération variable collective récompense la contribution de l'ensemble des salariés aux résultats de La Mutuelle Verte et n'est pas basée sur des éléments de performance individuelle.

La rémunération variable individuelle concerne certains salariés occupant des fonctions commerciales avec une mission de prospection comportant des objectifs individuels.

Elle est construite afin de représenter un élément de motivation pour le salarié et d'éviter de constituer un facteur d'aggravation de la prise de risque pour la gestion de l'entreprise.

B.1.6.3 Rémunération des responsables des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés ne font l'objet d'aucune rémunération spécifique relative à la fonction clé qui leur a été confiée.

B.1.6.4 Rémunération des dirigeants effectifs

Conformément aux statuts de La Mutuelle Verte, le Président ne perçoit pas de rémunération.

La Directrice Générale est nommée par le Conseil d'Administration qui détermine, au travers d'une commission ad hoc, les éléments de son contrat de travail.

Les éléments de la rémunération reposent sur une rémunération conventionnelle, établie par la transposition de la Convention Collective des Cadres de Direction des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

La rémunération complémentaire de la Directrice Générale prend en compte la performance globale de l'entreprise et non des éléments relatifs à sa performance individuelle.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

La politique relative aux exigences de compétences et d'honorabilité de La Mutuelle Verte, validée par le Conseil d'Administration, décrit les procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs, des responsables de fonction clé et des salariés.

B.2.1 Exigences d'honorabilité

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation, au moment de leur nomination, du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois et d'un engagement formel d'informer le Président de toute modification ultérieure.

B.2.2 Exigences de compétence et processus d'appréciation

B.2.2.1 Administrateurs

La compétence du Conseil d'Administration s'évalue collégalement à partir des compétences individuelles. Au regard des domaines de compétences listés dans l'article R114-9 du Code de la Mutualité, les compétences des administrateurs sont évaluées à partir :

- des formations suivies par l'administrateur à sa demande ou sur proposition de La Mutuelle Verte,
- de l'expérience professionnelle de l'administrateur et les compétences acquises au cours de sa carrière,
- des différents mandats exercés à l'extérieur de La Mutuelle Verte qui contribuent aux domaines de compétences,
- de l'ancienneté au Conseil d'Administration de La Mutuelle Verte et l'année d'entrée dans la fonction actuelle,
- de l'appartenance au Comité d'Audit.

L'analyse de ces informations et les échanges avec les administrateurs permettent de proposer aux membres du Conseil d'Administration des formations adaptées.

Enfin, les Administrateurs sont également régulièrement informés des évolutions réglementaires concernant La Mutuelle Verte lors des réunions du Conseil et du Comité d'Audit.

B.2.2.2 Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonction clé suivent des formations et assistent à des conférences leur permettant d'assurer un maintien de leurs compétences.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 Organisation du système de gestion des risques

La Mutuelle Verte dispose d'un système de gestion des risques qui a pour vocation d'identifier, de mesurer et de gérer les risques auxquels la mutuelle est exposée dans le cadre de ses activités. Il est décrit dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration. Cette politique cadre est complétée par des politiques de risques spécifiques également validées par le Conseil d'Administration.

A partir de la stratégie de risques établie par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, La Mutuelle Verte met en œuvre :

- des dispositifs d'appréciation et de traitement des risques ;
- des procédures de contrôle (surveillance) et de revue ;
- des procédures de communication et de reporting.

Tenant compte du profil de risque de La Mutuelle Verte décrit par la Direction Générale, la fonction actuarielle et la fonction gestion des risques, le Conseil d'Administration détermine l'appétence au risque,

c'est-à-dire le niveau de risque que La Mutuelle Verte accepte de prendre afin de mener à bien ses objectifs de pérennité et de développement de son activité.

Cette appétence est ensuite déclinée, par la Direction Générale, en limites de tolérance pour chaque grande catégorie de risque afin d'être intégrée par le management opérationnel.

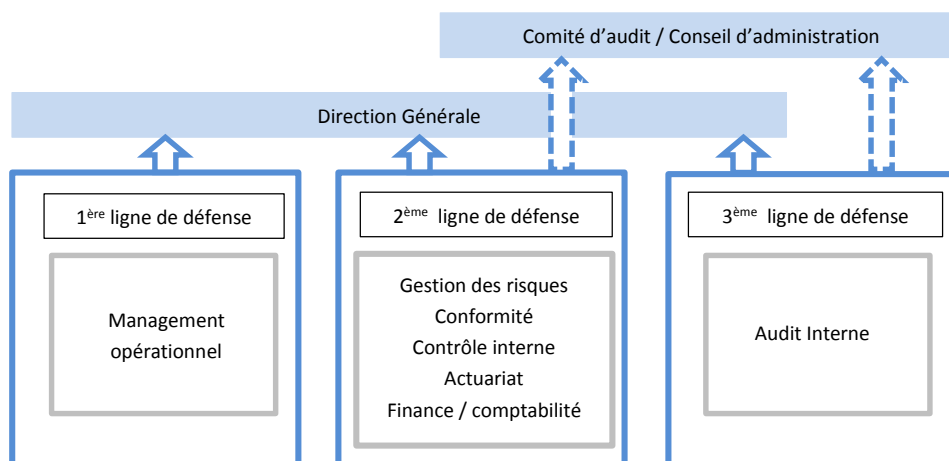
Les risques sont appréciés soit quantitativement par les calculs de la formule standard, soit par le biais de la cartographie des risques. Cette dernière permet la collecte, l'évaluation et la hiérarchisation des risques auxquels est confrontée La Mutuelle Verte. Régulièrement actualisée, elle conduit à la mise en place de plans d'actions afin de renforcer la maîtrise des risques.

D'autre part, la revue et la surveillance des risques, pilotées par la fonction gestion des risques, permettent le suivi d'indicateurs et l'élaboration de rapports destinés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Ce dispositif comprend l'actualisation de la cartographie des risques, les évaluations EIRS, les contrôles internes et la gestion des incidents.

Sur la base des livrables produits précédemment (rapport EIRS, rapport d'audit, etc.) et communiqués à la Direction Générale et au Conseil d'Administration, la stratégie de risques peut être révisée.

B.3.1.1 Intégration dans la structure organisationnelle et dans les prises de décision

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exercice de la cartographie des risques. Son pilotage s'organise autour de trois lignes de défense réparties dans le schéma suivant :



Le management opérationnel pilote les contrôles correspondant à la première ligne de défense. Sa connaissance des métiers le place dans un rôle essentiel pour l'identification et l'évaluation des risques liés aux activités, pour l'actualisation de la cartographie et pour le déploiement des contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés.

Le management a ainsi la responsabilité de la maîtrise des risques sur son périmètre. Il examine les expositions aux risques et définit les moyens à mettre en œuvre. Il sensibilise ses équipes en pilotant les objectifs de gestion des risques.

Les fonctions clés composent la deuxième ligne de défense. Leur mission, leur rattachement et leur compétence permettent une garantie de la fiabilité de leurs travaux d'évaluation, l'adéquation de leurs propositions de maîtrise et le suivi du plan de maîtrise des risques. Elles interviennent en support du management dans l'élaboration et la mise au point des opérations de contrôle interne.

La fonction audit interne permet d'assurer la troisième ligne de défense.

Les missions de chaque fonction clé sont décrites au paragraphe B.1.2.5.

Les autres fonctions supports sont amenées à émettre des politiques et des directives applicables au sein de l'organisation, elles assurent également les opérations de contrôle de leurs activités. Ces services fonctionnels, responsables de domaines d'expertise, disposent d'un rôle spécifique dans le dispositif de contrôle interne, soit par le pouvoir de contrôle reçu sur certaines opérations ou certains processus, soit par l'assistance effective qu'ils apportent pour identifier, évaluer les principaux risques liés à leur domaine et accompagner la conception des contrôles techniques les plus efficaces.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du système de gouvernance, les instances de gestion, d'administration et de contrôle tiennent un rôle fondamental. Au sein de La Mutuelle Verte, ces instances sont principalement le Conseil d'Administration et le Comité d'audit qui en émane, ainsi que les dirigeants effectifs que sont le Président et la Directrice Générale.

B.3.2 Description du processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS) est intégré au fonctionnement de La Mutuelle Verte et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique EIRS validée par le Conseil d'Administration précise l'organisation du processus EIRS. Plus particulièrement, cette politique prévoit :

- Une réalisation annuelle de l'EIRS, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques.
- Une validation du rapport EIRS par le conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.).
- Une démarche EIRS placée sous la responsabilité conjointe des fonctions clés actuarielle et gestion des risques et de la Direction Générale.

L'EIRS est considéré comme un outil de pilotage de la mutuelle qui permet notamment au Conseil d'Administration d'appréhender le profil de risques de la mutuelle et de mettre en perspective la stratégie de la mutuelle en termes de risques et de solvabilité sur les 3 prochaines années.

Dans le cadre de cet exercice, La Mutuelle Verte analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche EIRS de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité,
- Un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de la mutuelle dans des conditions normales et dans des conditions adverses,
- Une étude de la déviation du profil de risque de la mutuelle par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Le besoin global de solvabilité (BGS) est défini comme l'agrégation des écarts constatés entre le profil de risque et la formule standard. Il est composé des différents SCR¹ de risques et des évaluations des risques majeurs non identifiés dans la formule standard.

¹ SCR = capitaux de solvabilité requis

La détermination du BGS permet d'ajuster le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de La Mutuelle Verte et de déterminer sa situation par rapport au SCR.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

B.4.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de La Mutuelle Verte, le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale, la Responsable du Contrôle Interne ainsi que le personnel, en vue d'apporter une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Prévention et détection des risques ;
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

La politique de contrôle interne, validée par le Conseil d'Administration, décrit, sur la base des principes directeurs établis, le dispositif de contrôle interne ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs et les procédures de communication et d'information à appliquer. Concernant ces dernières, elle précise les éléments communiqués aux responsables des différentes fonctions clés.

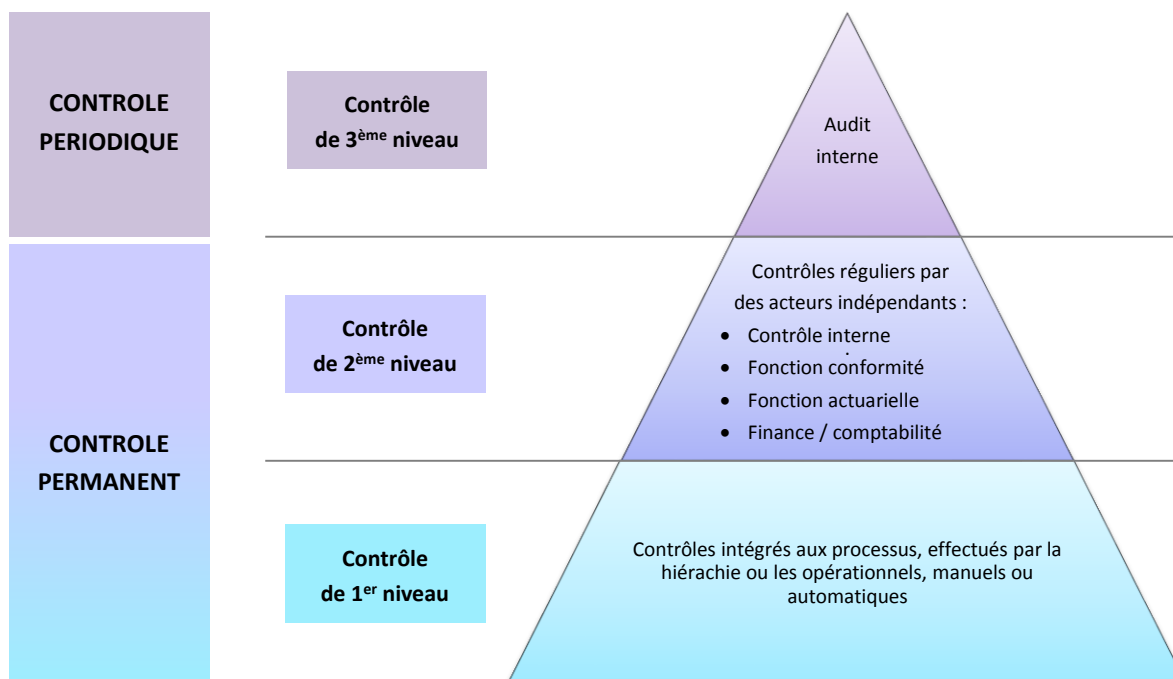
Le contrôle interne au sein de La Mutuelle Verte est un ensemble de processus, organisés, formalisés et permanents, choisis et mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants ainsi que le personnel.

Ce dispositif contribue à la maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise.

Il repose sur :

- Un environnement de contrôles préexistants :
 - Des responsabilités et des rôles identifiés et formalisés,
 - La séparation des tâches incompatibles,
 - Des règles et procédures de fonctionnement internes,
 - Une mesure et une surveillance régulière des principaux risques,
 - La traçabilité des opérations.
- Un plan de contrôle interne organisé par service et par processus et revu annuellement, recensant les contrôles en place en couverture des risques identifiés dans la cartographie des risques. Le dispositif est porté par la responsable du contrôle interne.
- Un plan de conformité renouvelé annuellement visant à piloter l'activité de conformité et porté par la fonction de vérification de la conformité.

Le schéma ci-dessous décrit les niveaux de contrôles en vigueur à La Mutuelle Verte :



B.4.2 Mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité a pour mission de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de La Mutuelle Verte. Elle est également consultée pour avis sur toute question réglementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance.

Le dispositif interne de vérification de la conformité est constitué des éléments suivants :

- le plan annuel de conformité qui détermine les actions prioritaires à mener en fonction des risques de conformité identifiés,
- la filière conformité, composée de référents conformité internes à La Mutuelle Verte,
- les audits de conformité réalisés par l'audit interne,
- le reporting à la Direction Générale et au Conseil d'Administration afin d'alerter sur les risques de non-conformité susceptibles d'impacter la mutuelle.

La politique de conformité validée par le Conseil d'Administration décrit en détail les responsabilités de la fonction clé, les contours de sa mission, l'organisation du dispositif de conformité et les modalités de reporting.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

La politique d'audit interne validée par le Conseil d'Administration précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de la fonction d'audit interne.

La fonction d'audit interne est fonctionnellement rattachée au Conseil d'Administration. Elle dispose donc d'un droit d'accès au Conseil d'Administration ce qui en garantit son indépendance.

Le Conseil d'Administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction d'audit interne. Dans ce cadre, la fonction d'audit interne :

- Rend compte de la réalisation du plan d'audit ;
- Présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées.
- Réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises.

- Propose un plan d’audit pour l’année suivante.

La fonction d’audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d’audit. A cet effet, toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d’audit non planifiée initialement.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle :

- S’assure de l’adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- S’assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la Direction Générale et au Conseil d’Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de La Mutuelle Verte. En cela, la fonction actuarielle :

- Alimente le calcul des exigences de fonds propres ainsi que les évaluations prospectives du rapport EIRS.
- Emet un avis sur la politique globale de souscription.
- Emet un avis sur l’adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

B.7 SOUS-TRAITANCE

La Mutuelle Verte ne sous-traite aucune activité ou fonction importante ou considérée comme telle. Toutefois, une politique de gestion des activités déléguées a été formalisée et validée par le Conseil d’Administration afin de gérer la sous-traitance existante.

La qualification de la notion d’importance de l’activité sous-traitée est proposée par la fonction gestion des risques et est validée par le Conseil d’Administration. L’analyse repose sur une approche par les risques. Une liste des activités pouvant être qualifiées d’importantes a par ailleurs déjà été établie. Celle-ci concerne les activités suivantes :

- la délégation de souscription des contrats,
- la délégation de gestion des contrats,
- la délégation de gestion des prestations.

La politique de gestion des activités déléguées donne les lignes directrices qui permettent à La Mutuelle Verte de garantir la maîtrise des activités d’assurance qu’elle sous-traite.

Ainsi, l’analyse de la criticité des activités déléguées est intégrée dans la politique qui précise :

- les modalités de sélection du délégataire,

- le formalisme de la délégation,
- les modalités de notification d'une activité critique à l'ACPR,
- la gestion de la délégation,
- Les modalités de contrôle interne de la délégation.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance, La Mutuelle Verte procède à l'étude des risques de la manière suivante :

Identification :

La première étape de la démarche de gestion des risques consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié. Cette identification est réalisée de deux manières :

- Approche règlementaire : étude de la législation et notamment de l'Article 44 de la directive européenne (souscription et provisionnement, gestion actif-passif, investissement financier, gestion du risque de liquidité et de concentration, gestion du risque opérationnel, réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques) mais aussi des risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.
- Approche propre à la mutuelle : parallèlement à l'approche règlementaire, La Mutuelle Verte identifie quels sont les risques les plus importants ou significatifs à travers son dispositif EIRS.

Mesure :

Consécutivement à l'identification, La Mutuelle Verte définit des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (cartographie des risques, formule standard, outil de business-plan).

Contrôle et gestion :

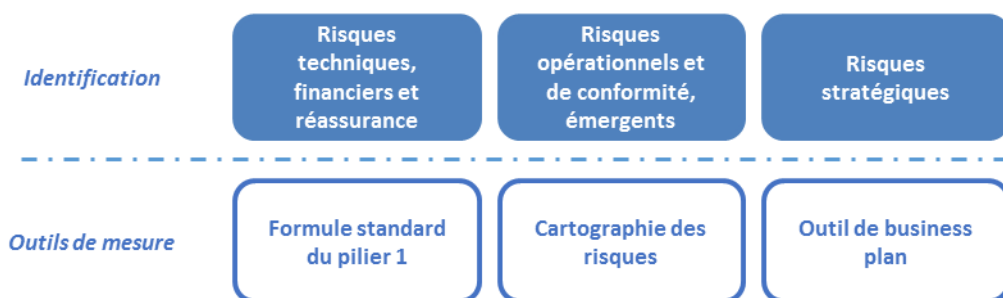
Le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Enfin, dans le cadre de l'activité de contrôle, La Mutuelle Verte prévoit des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur.

Déclaration :

La déclaration des risques est assurée de manière régulière par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration.

De manière générale, le profil de risque de la mutuelle est appréhendé de la manière suivante :



C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1 Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de La Mutuelle Verte correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- De la structure tarifaire du produit : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection² est limité,
- De la structure des garanties : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection,
- De la distribution des produits : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- Des modalités d'adhésion : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

C.1.2 Mesure du risque de souscription et risques majeurs

La Mutuelle Verte pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations),
- Le rapport P/C (Prestations + Frais / Cotisations),
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées au regard de ces provisions.

Le risque de souscription couvre l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance « Santé Non Vie » qui comprend notamment la dérive de la sinistralité et des frais ainsi que l'érosion du chiffre d'affaires. Au titre de 2020, il s'élève à 5 791 K€.

Le SCR Santé reste stable. Compte tenu du fait que les garanties proposées sur le portefeuille de la Mutuelle Verte sont similaires à 2019.

De plus, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur le risque de souscription du fait de la neutralisation de la baisse de sinistralité par la constitution de provisions d'une part pour la contribution à la contribution exceptionnelle liée au COVID-19 et, d'autre part, par la correction de l'effet des glissements du paiement des prestations sur l'exercice futur (provision supplémentaire de 400K€).

Il est à noter que la Mutuelle Verte n'a pas de contrat à couverture pluriannuelle. Ainsi, aucune provision pour primes non acquises n'est constituée. Les couvertures des contrats santé « non vie » courent de janvier à décembre N. Les flux financiers des cotisations futures (N+1) sont rattachés à l'exercice N+1.

² Le problème d'anti sélection survient lorsque la population est hétérogène et que l'assureur ne peut pas observer toutes les caractéristiques qui affectent la probabilité de sinistre des assurés.

La Mutuelle Verte dispose néanmoins d'un contrat de réassurance en quote-part afin d'atténuer les éventuelles dégradations de sinistralité.

Par ailleurs, la sensibilité de la mutuelle au risque de souscription est testée dans le processus EIRS.

Cette combinaison de risques a fait l'objet d'un scénario dans les simulations d'EIRS qui a montré la bonne résistance de La Mutuelle Verte à ce risque.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La Mutuelle Verte sur cet exercice a appliqué les recommandations et les précisions de l'EIOPA sur le choc des placements relatifs à des dépôts. Ainsi, l'ensemble des placements codifiés "dépôts" (dépôts à terme essentiellement) sont choqués dorénavant sur le risque marché et non plus sur le risque de défaut.

Cette action a eu un impact considérable sur l'exigence en fonds propres du SCR Marché et, in fine, sur le taux de couverture du SCR global.

C.2.1 Appréhension du risque de marché au sein de la mutuelle

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la mutuelle,
- D'une dégradation de notation des titres détenus par la mutuelle,
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

C.2.2 Mesure du risque de marché et risques majeurs

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration,
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs/secteur...,
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille,
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

La nature des placements de La Mutuelle Verte est orientée vers des investissements financiers faiblement risqués et à capital garanti et d'autre part en immobilier pour les besoins propres de l'exploitation de la mutuelle.

Le risque de marché (SCR Marché) s'élève à 4 149 K€ au 31 décembre 2020 et couvre l'ensemble des risques liés au portefeuille de placements.

Il était de 2 004 K€ en 2019.

Cette hausse du SCR Marché s'explique par l'effet du traitement des dépôts qui entraîne une augmentation notable du SCR Concentration (+ 2 477K€) et du SCR Spread (+ 506K€).

L'application stricto sensu de cette réglementation met en exergue notre risque de concentration auprès de notre dépositaire historique Crédit Agricole SA.

Ainsi, le risque marché choque la nature des placements suivants :

- Les obligations et désormais les dépôts sont choqués sur le risque de taux (420 K€) et le risque de Spread (1 359 K€),
- Les placements dans l'immobilier (ensemble immobilier sur Toulon) sont choqués pour 938 K€,
- Les chocs sur les actions ne sont pas significatifs 421 K€ dont 395 K€ sur les actions de type 2 (choc appliqué sur le capital détenu de notre filiale CCMV et des actifs mobilier désormais choqués en type 2).
- Les dépôts à terme sont désormais inclus dans le risque concentration pour 3 377K€. On notera que le groupe Crédit Agricole représente 73% de ce risque.

Compte tenu de la composition de son portefeuille de placements, aucune exposition importante au risque n'est identifiée.

La politique de placement de La Mutuelle Verte est prudente car, d'une part, l'essentiel de ses placements est constitué de dépôts à terme et, d'autre part, ils sont réalisés dans des banques notées A et sur des supports notés « BBB » a minima.

C.2.3 Maitrise du risque de marché

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, La Mutuelle Verte a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribuent au système de gestion des risques.

De plus, la mutuelle applique le dispositif d'atténuation des risques suivant :

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de préservation des fonds propres et de pilotage de la situation financière et de solvabilité de la mutuelle,
- Une sélection des actifs de placement rigoureuse reposant sur des placements sécurisés.

Lors de l'arrivée à échéance de certains dépôts à terme, La Mutuelle Verte tend vers une diversification de ses dépositaires. Ceci aura pour conséquence d'atténuer le SCR concentration sur l'exercice prochain.

Enfin, tous les placements de La Mutuelle Verte sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente. La mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus.

C.3 RISQUE DE CREDIT (DEFAULT)

C.3.1 Appréhension du risque de crédit au sein de la mutuelle

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers.
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

C.3.2 Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La Mutuelle Verte pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques.
- La concentration du portefeuille en termes de banques.
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Ainsi, le risque de défaut s'élève à 2 160 K€ en 2020. L'impact de la modification de la méthode entraine une baisse de 462K€.

Le risque de défaut est un risque faible pour La Mutuelle Verte du fait de la qualité des contreparties avec lesquelles elle travaille. Leur solidité ainsi que, le cas échéant, leur notation sont suivies.

Il est à noter que le profil de nos placements est majoritairement orienté sur des dépôts à terme ou des livrets, tel que le montre le tableau ci-après.

	Etat des placements	Choc appliqué
Immobilier & Immobilisations corporelles	4 277,2	Risque marché
Organismes de placement collectif	289,5	
Actions non cotées	198,5	
Obligations d'entreprises et autres placements	11 545,9	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	15 181,3	
Prêts et prêts hypothécaires	0,4	Risque défaut type1
Liquidités	17 895,3	
Total des placements choqués	49 388,0	

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2020, 17 896K€ de notre trésorerie (en données Solvabilité II) sont soit en dépôt sur des comptes bancaires, soit sur des comptes de livrets.

Les autres dépôts (dépôts à terme, fonds de garantie FNMF et dépôts techniques) ont été affectés au risque de marché en application de la règle de l'EIOPA.

Comme indiqué ci-après, nos comptes de dépôts et de trésorerie sont choqués sur le risque de défaut de type 1 par leur nature pour 17 896 K€ :

	Valeur en € des placements	Total de trésorerie choqué	SCR Défaut type 1	% du choc opéré sur la trésorerie
Livrets	5 398 739	17 895 655	1 176 590	6,57%
Fond de prévoyance du personnel	404			
Disponibilités	12 496 512			
Total "Trésorerie"	17 895 655			

Cette situation contribue à une singularité dans la projection de nos besoins en capital de solvabilité sur cet exercice compte tenu du changement de méthode où les dépôts sont désormais choqués sur le risque de Marché.

Ainsi, le risque de défaut de type 1 ressort à 1 177K€ contre 1 946K€ en 2019. Notre enveloppe de type 1 est choquée à hauteur de 6,57 % de l'enveloppe trésorerie.

Néanmoins les obligations, les dépôts et les ensembles immobiliers sont soumis à un choc de concentration qui se chiffre au global à 3 377 K€.

C.3.3 Maitrise du risque de crédit et risques majeurs

Concernant tout particulièrement celui des banques, La Mutuelle Verte veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

C.4.1 Appréhension du risque de liquidité au sein de la mutuelle

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de La Mutuelle Verte. Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

C.4.2 Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la mutuelle suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées.
- Les délais de règlement.
- Le niveau de trésorerie.
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures (BE Primes).
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Compte tenu de la trésorerie nette de la Mutuelle Verte de 17 895 K€ contre 8 392 K€ en 2019 et de la qualité des placements qui sont considérés pour la plupart à court terme tels que les dépôts (DAT, livrets) et les obligations, le risque de liquidité a toujours été considéré comme faible pour la Mutuelle.

C.4.3 Maitrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, La Mutuelle Verte, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une volant d'actifs de court terme pouvant être rapidement disponible (j+31) afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

De plus, un suivi régulier de la trésorerie permet d'assurer le niveau de trésorerie nécessaire pour faire face aux engagements de la Mutuelle Verte.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein de la mutuelle

Le risque opérationnel de La Mutuelle Verte correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle).
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges).
- Risque de fraude interne et externe.

- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.).
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.).
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.).
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux).
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

C.5.2 Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation important sont remontés en Conseil d'Administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

La mesure quantitative du risque opérationnel est effectuée par les calculs du modèle standard qui révèlent que le besoin en capital lié au risque opérationnel est de 1 138 K€ en 2020, stable par rapport à 2019.

C.5.3 Maîtrise du risque opérationnel

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de La Mutuelle Verte et la cartographie des risques, révisée annuellement, permettent de maîtriser ce risque et entraînent, le cas échéant, la mise en place de plans d'actions afin de renforcer sa maîtrise.

Certains risques opérationnels sont transférés à des prestataires et des assureurs par la souscription de garanties appropriées.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

C.6.1 Appréhension du risque de stratégie

Le risque de stratégie inclut tous les événements pouvant découler de mauvaises décisions stratégiques ou de problèmes de gouvernance (conflits d'intérêt, prise de décisions inefficace, compétence et honorabilité, etc.) ainsi que les conséquences d'un manque de moyen à la mise en œuvre de la stratégie définie. Le management de ces risques relève de la responsabilité des instances dirigeantes.

C.6.2 Mesure du risque de stratégie

L'évaluation du risque de stratégie est effectuée lors des évaluations internes des risques et de la solvabilité. En 2019, les projections effectuées et restituées dans le rapport EIRS montraient une bonne résistance de La Mutuelle Verte à la réalisation de ce risque.

C.6.3 Maîtrise du risque de stratégie

La planification stratégique actualisée annuellement sur un horizon à 3 ans constitue l'outil principal pour la gestion des risques stratégiques. Le contrôle des risques stratégiques consiste en une évaluation périodique des résultats et des hypothèses adoptées, ainsi que de l'alignement sur les nouvelles conditions du marché.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Bilan en K€	SI	SII	ECART	Impôt différé
Actifs incorporels	53	-	-53	- 15
Placements	26 555	31 493	4 938	1 423
<i>Immobilier & Immobilisations corporelles</i>	2 375	4 277	1 902	
<i>Organismes de placement collectif</i>	300	289	- 11	
<i>Actions non cotées</i>	80	199	119	
<i>Obligations gouvernementales</i>			-	
<i>Obligations d'entreprises et autres placements</i>	10 531	11 546	1 015	
<i>Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie</i>	13 269	15 181	1 912	
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	0	0	-	
Provisions techniques cédées en réassurance	657	- 1 675	- 2 332	- 672
Créances nées d'opérations d'assurance	4 739	4 739	-	
Autres créances	2 899	2 899	-	
Liquidités	17 895	17 895	-	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	2 380	351	- 2 029	- 585
Total de l'actif	55 179	55 702	524	-

Provisions en K€	S1	S2	ECART	
Fonds Propres éligible	40 869	42 861	1 992	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	4 437	1 888	- 2 550	735
<i>Meilleure estimation des Sinistres</i>		1 416	1 416	
<i>Marge de risque</i>		471	471	
Provisions pour R&C	459	680	221	
Impôts différés Passif		897	897	
Dettes financières	0	0	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 849	3 849	-	-
Dettes nées de réassurance	1 093	1 093	-	-
Autres dettes	4 384	4 384	-	-
Autres comptes de régularisation	87	51	- 36	10
Total du Passif	55 179	55 702	524	896

D.1 ACTIFS

D.1.1 Présentation du bilan

Le bilan actif de la Mutuelle Verte en présentation prudentielle fait ressortir des placements pour 31 493 K€ contre 37 928 K€ en 2019 (dont 5 399 K€ de livrets réaffectés en liquidités à partir de 2020) conformément à l'application de la réglementation de l'EIOPA.

Les liquidités se chiffrent à 17 895 K€ contre 8 392 K€ en 2019 et correspondent donc cette année à nos comptes courants ouverts auprès des banques et à nos livrets.

D.1.2 Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif est conforme à la réglementation Solvabilité II et fondée sur l'approche suivante:

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif réglementé (actions, obligations,...)
- Si celle-ci n'est pas disponible :
 - Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier).
 - Ou valeur issue des comptes annuels pour les participations

La Mutuelle Verte n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.1.3 Immobilisations incorporelles significatives

La Mutuelle Verte ne détient aucune immobilisation incorporelle significative.

D.1.4 Baux financiers et baux d'exploitation

La mutuelle est propriétaire des immeubles qu'elle utilise pour ses activités.

D.1.5 Impôts différés actifs

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été retenu.

D.1.6 Entreprises liées

La Mutuelle Verte détient 100 % des parts de l'EURL CCMV (Conseil et Courtage Mutuelle Verte, société de courtage). Cette société a été valorisée à partir de sa dernière situation nette comptable connue à la clôture des comptes 2020, soit 198 K€.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1 Montant des provisions techniques et méthodologie

en K€	Valeur 31.12.2019 en S2	Valeur 31.12.2020 en S2
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	1 107	1 888
<i>Dont Meilleure estimation des Sinistres</i>	<i>629</i>	<i>1 416</i>
<i>Dont Marge de risque</i>	<i>478</i>	<i>471</i>

Le Best Estimate des provisions pour sinistres a été calculé selon une méthode de type Chain-Ladder, à partir de triangles de prestations versées au mois le mois, sur les trois derniers exercices (2018 à 2020) et qui permet d'obtenir une estimation des flux des prestations futures.

Pour cet exercice, exceptionnellement, pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire, les effets des mois impactés ont été corrigés. Le Best Estimate a également été majoré de la contribution exceptionnelle dite "COVID-19" (1 175K€) et de la provision pour glissement de prestations sur l'exercice 2021.

Les flux de prestations mensuels obtenus par cette méthode sont ensuite actualisés par la courbe des taux sans risque y inclus les ajustements de volatilité. Ce calcul inclut également une majoration pour les frais de gestion déterminée en fonction du taux de frais réellement observé.

Le Best Estimate des provisions pour primes a fait l'objet d'un calcul spécifique pour les projections 2021. Le P/C futur retenu a été déterminé d'une part, en neutralisant les effets de la crise sanitaire sur la réalisation de la sinistralité 2020 et, d'autre part, en tenant compte de la moyenne observée historiquement entre 2019 et 2020.

L'intégralité des cotisations 2021 a été prise en compte. En effet, l'émission de ces cotisations étant au 1^{er} janvier 2021, La Mutuelle Verte est engagée sur ces cotisations qui font donc partie du périmètre du bilan Solvabilité II. Le P/C est ensuite appliqué au montant de cotisations émises sur l'année N+1 pour lesquelles l'organisme est engagé (émission au premier janvier) afin d'obtenir la charge de prestation estimée pour l'année N+1. Le ratio de frais est également appliqué au montant de cotisations émises sur l'année N+1 pour lesquelles l'organisme est engagé afin d'estimer la charge de frais estimée pour l'année N+1.

La charge de prestations et la charge de frais sont ensuite étalées en flux de paiements avec la cadence mensuelle estimée à partir du triangle de prestations et de la projection des flux via la méthode de Chain Ladder, sur la dernière année de survénance N.

Les flux de prestations et de frais mensuels sont ensuite actualisés avec la même courbe des taux que celle utilisée pour le BE de prestations.

D.2.2 Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Dans le cadre de l'évaluation précédente, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistre : Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.
- Sur l'évaluation des provisions de prime :
 - Incertitude liée à la sinistralité future.
 - Incertitude liée aux frais futurs.

Cependant, ces incertitudes restent très limitées de par la nature du risque santé qui est un risque court.

D.3 AUTRES PASSIFS

D.3.1 Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

D.3.2 Impôts différés Passif

Le bilan passif en présentation n'appelle pas de commentaires particulier à l'exception de l'enregistrement des Impôts différés passifs pour 897 K€. Il est calculé sur les plus-values-latentes des placements et sur l'amélioration du Best Estimate (provision technique) en présentation prudentielle par rapport au bilan en présentation Solvabilité I.

D.3.3 Avantages économiques et avantages du personnel

La Mutuelle Verte enregistre dans ses provisions pour risques ses engagements en matière de retraite vis-à-vis de ses salariés. Le montant est majoré de l'engagement au bilan soit un total de 677 K€.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La Mutuelle Verte n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de la mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la mutuelle ainsi que les projections issues du processus EIRS utilisant un horizon de 3 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée et précisée dans la politique de gestion des risques.

Les fonds propres de la Mutuelle sont des fonds propres de base pour 42 861K€ au 31 décembre 2020.

Tableau SCR

Le SCR de la Mutuelle Verte, compte tenu de l'application, pour la première année, de la réglementation de l'EIOPA sur le traitement des dépôts (effet du risque marché), s'élève à 9 082 K€ au 31 décembre 2020.

	2019	2020
Ratio de solvabilité	556%	472%
Fonds propres éligibles en K€		
Tier 1	41 449	42 861
Tier 2		-
Tier 3		-

Tableau MCR

Le Capital minimum requis (MCR) est défini par les textes à 2 500 K€ compte tenu que notre activité est essentiellement Non Vie (l'activité Vie demeure en effet non significative).

Notons qu'en 2019, le MCR pour une activité mixte Non Vie et Vie était de 3 700 K€.

	2019	2020 Mixte	2020
Ratio de solvabilité	1 120%	1 158%	1 714%
Fonds propres éligibles en K€			
Tier 1	41 449	42 861	42 861
Tier 2		-	-
Tier 3		-	-

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui requière une couverture supérieure à 100%.

E.1.2 Passifs subordonnés

La Mutuelle n'a pas de passif subordonné.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1 Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de La Mutuelle Verte est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la mutuelle n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Il se décompose de la manière suivante :

Capitaux Réglementaires (en K€)	2019	2020
SCR de Défaut	2 622	2 160
SCR Santé	5 635	5 791
Intangible		
SCR Vie		
SCR de Marché	2 003	4 149
SCR Non-Vie		
Total	10 260	12 100
<i>Effet de diversification</i>	-2 625	-3 259
BSCR	7 636	8 841
Opérationnel	1 160	1 138
Ajustement	-1 347	-897
SCR	7 449	9 082

E.2.2 Minimum de capital de requis

Le minimum de capital requis (MCR) de La Mutuelle Verte est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR (en K€)	2019	2020
MCR Vie		
MCR Non-Vie	3 700	2 500
AMCR	3 700	2 500
MCR Linéaire	345	1 619
MCR combiné	1 862	2 271
MCR global	3 700	2 500

E.3 UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La Mutuelle Verte n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive Solvabilité II. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La Mutuelle Verte utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

F. ANNEXES

Nom du QRT	Informations demandées
S.02.01.01	Bilan Prudentiel
S.05.01.01	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.17.01.01	Provisions techniques pour les garantie Non Vie ou Santé Non SLT
S.19.01.01	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.01	SCR avec formule standard
S.28.01.01	MCR Activité Non Vie

Bilan prudentiel

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Actifs			
Goodwill	R0010		
Frais d'acquisition différés	R0020		
Immobilisations incorporelles	R0030		52996,00
Actifs d'impôts différés	R0040		
Excédent du régime de retraite	R0050		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4277249,12	2374984,07
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	27215108,51	24179655,82
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080		
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	198504,24	80000,00
Actions	R0100		
Actions – cotées	R0110		
Actions – non cotées	R0120		
Obligations	R0130	11545857,00	10530820,18
Obligations d'État	R0140		
Obligations d'entreprise	R0150	11545857,00	10530820,18
Titres structurés	R0160		
Titres garantis	R0170		
Organismes de placement collectif	R0180	289464,63	300000,00
Produits dérivés	R0190		
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	15181282,64	13268835,64
Autres investissements	R0210		
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	404,00	404,00
Avances sur police	R0240		
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250		
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	404,00	404,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-1675196,00	656638,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-1675196,00	656638,00
Non-vie hors santé	R0290		
Santé similaire à la non-vie	R0300	-1675196,00	656638,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310		
Santé similaire à la vie	R0320		
Vie hors santé, UC et indexés	R0330		
Vie UC et indexés	R0340		
Dépôts auprès des cédantes	R0350		
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4739427,00	4739427,00
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370		
Autres créances (hors assurance)	R0380	2898900,00	2898900,00
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390		
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	17895251,17	17895244,17
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	351205,00	2380453,00
Total Actifs	R0500	55702348,80	55178702,06

Passifs			
Provisions techniques non-vie	R0510	1887559,56	4437307,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Meilleure estimation	R0540		
Marge de risque	R0550		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1887559,56	4437307,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Meilleure estimation	R0580	1416280,68	
Marge de risque	R0590	471278,88	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600		
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Meilleure estimation	R0630		
Marge de risque	R0640		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Meilleure estimation	R0670		
Marge de risque	R0680		
Provisions techniques UC et indexés	R0690		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Meilleure estimation	R0710		
Marge de risque	R0720		
Autres provisions techniques	R0730		
Passifs éventuels	R0740		
Provisions autres que les provisions techniques	R0750		459312,00
Provisions pour retraite	R0760	679909,00	
Dépôts des réassureurs	R0770		
Passifs d'impôts différés	R0780	897095,22	
Produits dérivés	R0790		
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	65,00	65,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3848924,00	3848924,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1093264,00	1093264,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4383771,00	4383771,00
Passifs subordonnés	R0850		
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	51009,00	87147,00
Total passifs	R0900	12841596,77	14309790,00
Excédent d'actif sur passif	R1000	42860752,03	40868912,06

S.05.01.01.01

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	37943172,00																37943172,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	6596544,00																6596544,00
Net	R0200	31346628,00																31346628,00
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	37943172,00																37943172,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	6596544,00																6596544,00
Net	R0300	31346628,00																31346628,00
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400																	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
Dépenses engagées	R0550																	
Charges administratives																		
Brut - assurance directe	R0610																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0620																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630																	
Part des réassureurs	R0640																	
Net	R0700																	
Frais de gestion des investissements																		
Brut - assurance directe	R0710																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0720																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730																	
Part des réassureurs	R0740																	
Net	R0800																	
Frais de gestion des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0810</																	

Provisions techniques non vie

Provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Assurance directe	R0020																
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030																
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut - Total	R0060	-2506080,54															-2506080,54
Brut - Assurance directe	R0070	-2506080,54															-2506080,54
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100	-2318961,23															-2318961,23
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0110	-2318961,23															-2318961,23
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120																
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0130																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-2318961,23															-2318961,23
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-187119,32															-187119,32
Provisions pour sinistres																	
Brut - Total	R0160	3922361,22															3922361,22
Brut - Assurance directe	R0170	3922361,22															3922361,22
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200	643765,23															643765,23
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0210	643765,23															643765,23
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220																
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0230																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	643765,23															643765,23
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3278595,99															3278595,99
Total meilleure estimation - Brut	R0260	1416280,68															1416280,68
Total meilleure estimation - Net	R0270	3091476,68															3091476,68
Marge de risque	R0280	471278,88															471278,88
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																
Meilleure estimation	R0300																
Marge de risque	R0310																
Provisions techniques																	
Provisions techniques - total	R0320	1887559,56															1887559,56
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-1675196,00															-1675196,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	3562755,55															3562755,55
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)																	
Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350																
Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360																
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)																	
Sorties de trésorerie																	
Prestations et sinistres futurs	R0370	30691599,33															30691599,33
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380	5922320,13															5922320,13
Entrées de trésorerie																	
Primes futures	R0390	39120000,00															39120000,00
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400																
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)																	
Sorties de trésorerie																	
Prestations et sinistres futurs	R0410	2206996,26															2206996,26
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	140364,96															140364,96
Entrées de trésorerie																	
Primes futures	R0430																
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440																
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450																
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460																
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470																
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480	1399808,41															1399808,41
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490	1416280,68															1416280,68

Sinistres en Non-Vie

Monnaie	20030	EUR
Ligne d'activité	20010	Frais médicaux

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Précédentes
N-14
N-13
N-12
N-11
N-10
N-9
N-8
N-7
N-6
N-5
N-4
N-3
N-2
N-1
N
Total

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Précédentes
N-14
N-13
N-12
N-11
N-10
N-9
N-8
N-7
N-6
N-5
N-4
N-3
N-2
N-1
N
Total

Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS)

Précédentes
N-14
N-13
N-12
N-11
N-10
N-9
N-8
N-7
N-6
N-5
N-4
N-3
N-2
N-1
N
Total

S.19.01.01.07

S.19.01.01.08

S.19.01.01.09

S.19.01.01.10

S.19.01.01.11

S.19.01.01.12

Sinistres payés nets (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)															Pour l'année en cours, somme des années (cumulées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulées)
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350	C1360	C1370
Précédentes	R0500																		
N-14	R0510																		
N-13	R0520																		
N-12	R0530																		
N-11	R0540																		
N-10	R0550																		
N-9	R0560																		
N-8	R0570																		
N-7	R0580																		
N-6	R0590																		
N-5	R0600																		
N-4	R0610																		
N-3	R0620																		
N-2	R0630	27332191,10	2079727,10	59766,52														59766,52	29471684,71
N-1	R0640	23529675,24	1771405,56															1771405,56	25301080,80
N	R0650	22929946,14																22929946,14	22929946,14
Total	R0660																	24761118,22	77702711,65

Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées[illegible]

Sinistres RBNS nets

[illegible]

S.23.01.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0040	773421,00	773421,00			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	42087331,03	42087331,03			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	42860752,03	42860752,03			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	42860752,03	42860752,03			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	42860752,03	42860752,03			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	42860752,03	42860752,03			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	42860752,03	42860752,03			
SCR	R0580	9082017,91				
MCR	R0600	2500000,00				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	471,93%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1714,43%				

S.23.01.01.02

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	42860752,03
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	773421,00
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds d'investissement	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	42087331,03
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2506080,54
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2506080,54

S.25.01.01

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	4148756,030	4148756,030	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2160244,060	2160244,060	
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	5790774,550	5790774,550	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,000		
Diversification	R0060	-3258956,680	-3258956,680	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8840817,970	8840817,970	

		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	
Risque opérationnel	R0130	1138295,160
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-897095,220
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9082017,910
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	9082017,910
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	pas d'ajustement
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

		oui/non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	non

		Avant le choc	Après le choc	LAC DT
		C0110	C0120	C0130
DTA	R0600			
DTA dus au report à nouveau	R0610			
DTA dus à des différences temporelles déductibles	R0620			
DTL	R0630	897095,220		
LAC DT	R0640			-897095,220
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650			-897095,220
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660			
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670			
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680			
LAC DT maximale	R0690			

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d’assurance non-vie uniquement ou de réassurance

		C0010	
Résultat MCR NL	R0010	1618590,92	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	3091476,68	31346628,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d’assurance vie uniquement ou de réassurance

		C0040	
Résultat MCR L	R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1618590,92
Capital de solvabilité requis	R0310	9082017,91
Plafond du MCR	R0320	4086908,06
Plancher du MCR	R0330	2270504,48
MCR combiné	R0340	2270504,48
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2500000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	2500000,00